

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUILLIERS

EN DATE DU 22 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 22 juillet, à 19h00, le Conseil Municipal de GUILLIERS, par convocation en date du 17/07/2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël LEMAZURIER, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs Joël LEMAZURIER, Lydie LE TURNIER, Samuel SIMON, Laurence MEYER, Bruno DUBOIS, Christiane SILVESTRI, Brigitte POULAIN, Jean-Jacques HOSPOD (secrétaire de séance), David GOURVENEK, Magali ARSEL, Claudine CERVEAUX, David WILLIAMS, Martine NAUD, David CATHERINET.

Membre excusé : Monsieur Julien CARRET (a donné procuration à M. Joël LEMAZURIER).

FINANCES

1- Attribution de subventions Ecole communale Robert Desnos

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif des subventions à l'Ecole communale Robert Desnos, permettant de financer des interventions de l'école de musique ainsi que le transport des élèves pour des séances à la piscine.

2- Attribution de subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire une somme globale de 60 000 € au budget primitif 2020 pour l'attribution de subventions aux associations communales. Les montants définitifs seront proposés par les commissions concernées puis validés lors d'un prochain Conseil Municipal.

3- Approbation des documents budgétaires 2019 et 2020 :

- Comptes de gestion 2019 des budgets annexes Assainissement, Lotissement Hameau de Perhan, Hameau du Clos Terrier et du budget principal

Les comptes de gestion 2019 du comptable public sont conformes aux écritures comptables de la collectivité. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces documents pour l'année 2019.

- Comptes administratifs 2019 des budgets annexes Assainissement, Lotissement Hameau de Perhan, Hameau du Clos Terrier et du budget principal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les résultats des comptes administratifs 2019 qui se clôturent comme suit :

- Budget Lotissement Hameau de Perhan : solde déficitaire de 128 117.15 €
- Budget Lotissement Hameau du Clos Terrier : solde déficitaire de 49 729.08 €
- Budget Assainissement : solde excédentaire de 83 761.24 €
- Budget principal : solde excédentaire avec Restes à réaliser de 518 777.41 €

- Affectation des résultats 2019 des budgets annexes Assainissement, Lotissement Hameau de Perhan, Hameau du Clos Terrier et du budget principal

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats du Budget principal 2019 comme suit : Report en section de fonctionnement = 364 953.63 € et report en section d'investissement = 251 028.03 €.

- **Budgets primitifs 2020 des budgets annexes Lotissement Hameau de Perhan, Hameau du Clos Terrier et du budget principal**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2020 qui s'équilibrent comme suit :

Budget annexe Lotissement du Hameau de Pérhan

Section de fonctionnement : 128 117,15 €

Section d'investissement : 236 892,50 €

Budget annexe Lotissement du Clos Terrier

Section de fonctionnement : 0 €

Section d'investissement : 49 729,08 €

Budget principal

Section de fonctionnement : 1 477 330,31 €

Section d'investissement : 1 044 632,45 €

PERSONNEL

4- Mise à jour des montants du RIFSSEEP

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre à jour les montants des indemnités pouvant être allouées aux agents relevant du cadre d'emploi des Attachés Territoriaux.

Conformément aux dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal est affiché, sous huit jours, par extraits, à la porte de la mairie.

Fait à Guilliers, le 23/07/2020

Le Maire,